

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- SEANCE DU 26 MARS 2010 -

Etaient présents ou représentés pour les différents collègues : M. BEYLOT, M. BRUN, M. FRANCE, M. GOZE, M. JOURDAN, M. PORTINE, M. RIBEYRE, Mme RIGAL-CELLARD, Mme DECHARD, Mme DINCLAUX, M. HOYAUX, M. LOQUAY, M. PEBARTHE, M. RICHARD, M. JOLY, M. POLI, Mme SANGUIRGO, M. DUVERGER, M. GIRON, M. LE GARROY, Mlle MICHEL, M. GUETTE, M. HARTE, Mme LE GARS, M. MARSAT, M. BENOIT, M. REIFFERS.

Etaient présentes au titre des membres invités : Mme MUTI, Mme de MONTGOLFIER.

Monsieur le Président note que le quorum physique est atteint et s'en félicite. La séance peut commencer à 9 H 10.

Il accueille Mme MUTI représentant M. le Recteur dans ce Conseil d'Administration d'ordre financier.

Monsieur le Président demande aux nouveaux élus étudiants de se présenter.

Il annonce un calendrier de réunions assez intensif en avril 2010 : un CA sur l'offre de formation Masters, un débat sans vote des trois conseils autour de la question des responsabilités et compétences élargies et un CA statuant sur l'accession de Bordeaux 3 aux RCE au 1^{er} janvier 2011.

Aux mois de mai et juin, d'autres questions importantes seront abordées, dont le rapprochement entre l'EGID et l'IPB (membre fondateur du PRES) sur la base d'un projet d'enseignement scientifique.

La question de l'emprunt national et des campus d'excellence est particulièrement suivie par M. LOQUAY. Elle sera envisagée sous la forme de dépôt de dossier dont l'éligibilité est cependant conditionnée à l'intégration de Bordeaux 3 dans un grand établissement. Ce concept limite cependant la représentativité des personnels de toutes les universités à un tiers des membres des instances. Monsieur le Président a énoncé dans le cadre du PRES, en considération de cet élément notamment, qu'il faut suspendre la participation de l'université Michel de Montaigne au projet de grand établissement. L'université Bordeaux 4 a pour sa part une position d'attente mais qui est liée aux circonstances internes de la prochaine échéance présidentielle. Monsieur le Président estime que la question du grand établissement sera obligatoirement le grand thème de campagne 2012, car elle est vitale pour l'université Michel de Montaigne.

Monsieur PORTINE demande quelle est la possibilité d'aménager les statuts de ce grand établissement.

Monsieur le Président lui répond qu'il est impossible de faire évoluer le concept du grand établissement, et décrit le nouveau discours du ministère qui y voit le seul système de gestion susceptible de rendre les universités plus efficaces, alors que la LRU n'aurait rien changé aux gouvernances universitaires.

I - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 FEVRIER 2010.

M. RICHARD sollicite la modification d'une partie de ses propos dans le sens suivant : « il regrette néanmoins que les collègues membres du groupe de travail UFR Langues n'aient pas jugé bon d'ouvrir ce débat dans les temps ».

Un problème de syntaxe doit être corrigé en page 4 : la formulation M. PORTINE « note que » sera plus adéquate que « analyse ».

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des votants, trois conseillers ne prenant pas part au vote.

II - PRESENTATION DU COMPTE FINANCIER 2009

Elle sera réalisée à deux voix, avec les explications conjointes de la responsable des affaires financières et l'agent comptable.

L'agent comptable précise que le cadre du compte-rendu sur l'arrêt des comptes est contraint mais le compte financier peut aussi constituer un outil de pilotage, en faisant le point sur la situation de l'université.

L'agent comptable rappelle l'existence d'un déficit de fonctionnement ponctuel dès 2008 du fait de l'initiation de procédures comptables. En 2009, le rattachement des charges à l'exercice s'est poursuivi et a conduit aux mêmes effets.

Dans le cadre de cette gestion, les heures complémentaires du dernier trimestre 2009 payées en janvier 2010 pèsent ainsi sur le compte financier 2009, en modifiant le périmètre financier pour un montant de 533 000 euros.

En 2010, la pratique sera en fin de compte stabilisée, seule l'exigence de provisions sera alors susceptible de modifier le périmètre 2010.

Le SIGDU est également en situation fluctuante, et peut présenter, comme au cours de l'exercice 2009, des déficits de fonctionnement annuels. Il est expliqué aux nouveaux conseillers que le SIGDU est un service interuniversitaire technique, chargé de l'exploitation du forage d'eau et de l'entretien de tous les espaces du campus. Le SIGDU est rattaché à Bordeaux 3 mais doit disposer et présenter un budget propre.

L'analyse du déficit de fonctionnement de Bordeaux 3 se révèle à travers l'augmentation sensible des charges courantes ; exceptionnelles, des services extérieurs et bien évidemment des dépenses en personnel.

Les évolutions du SIGDU sont également importantes en matière de dépenses du fait de factures importantes cumulant l'assainissement 2008 et 2009. Cette perturbation sera anticipée le cas échéant pour les prochaines exécutions budgétaires.

La responsable des affaires financières explique que les charges exceptionnelles pèsent en grande partie sur le déficit 2009. Mais la remise en ordre comptable est indispensable. L'agent comptable relève qu'une subvention importante de 600 000 euros notamment a dû être annulée en fonctionnement et ré-imputée en investissement.

La responsable des affaires financières indique que le poste achat d'études et prestations de service a été par ailleurs mal utilisé et que son accroissement fausse la réalité des baisses sur les autres postes de dépenses.

Les conseillers se félicitent de la baisse nette des frais de réception au global (- 44%), même si une part apparaît par ailleurs dans le poste organisation des colloques.

Pour le poste des frais d'entretien et de maintenance, la responsable des affaires financières note que l'augmentation s'explique en partie par les frais liés à la restructuration de l'établissement (garde meubles, etc.).

Les fournitures et l'achat de petit matériel sont remis en ordre en 2009, après de mauvaises imputations manifestes en 2008 qui conduisaient à sous-estimer ce poste de dépenses.

Les charges de viabilisation sont très lourdes mais peu maîtrisables, mis à part le coût de l'eau, fournie par le SIGDU à un coût trois fois inférieur au coût du marché.

Du point de vue des investissements, de gros efforts d'investissement ont été fournis par Bordeaux 3, à hauteur de 2 millions pour 2009, les comptes ayant été arrêtés au 31 décembre. Cependant les factures liées aux réhabilitations des bâtiments se poursuivent en 2010. Les autres investissements concernent les matériels scientifiques et informatiques.

L'agent comptable note que la part de la masse des salaires est en progression d'1 %, pour atteindre 36 % des dépenses. Il y a eu une hausse des rémunérations et charges mais une baisse notable de 13 % des heures complémentaires des enseignants titulaires ainsi que des chargés de cours.

Monsieur le Président rappelle que ces derniers ont été intégralement payés des séquences prévues en 2009 sur décision du CA qui a reconnu l'empêchement pour ces catégories de personnels d'intervenir (700 000 euros de dépenses en moins par rapport à 2008).

Monsieur PEBARTHE demande des précisions sur la charge 2009 des heures complémentaires.

Monsieur le Président annonce qu'il s'est appuyé sur les déclarations sur l'honneur des collègues. Il juge qu'il y a eu une maîtrise de cette gestion dans les circonstances particulières de l'année 2009.

Du point de vue des charges d'enseignement, l'impact du plan Réussite en licence est par ailleurs notable.

Monsieur le Secrétaire général relève que le poste des contrats aidés apparaît important dans le compte financier 2009. Mais il ne faut pas oublier la part de prise en charge importante par subvention de cette charge. Par contre, à la fin des 24 mois, le problème de l'avenir de ces personnels se pose.

Monsieur le Président rappelle en outre qu'il faut utiliser ce type de contrat précautionneusement dans la mesure où leurs conditions (20 heures) ne permettent pas des salaires décents.

Par contre, il y a un bon fonctionnement du fonds social de l'établissement, qui peut servir à des aides définitives ou des prêts gratuits.

La structure des dépenses en nature reste stable entre dépenses de fonctionnement et dépenses d'investissement. La structure des dépenses par destination LOLF maintient un haut niveau de l'action « pilotage », mais qui s'explique du fait de l'utilisation par défaut de cette action, notamment lors de pluri imputations.

En recettes, les produits de fonctionnement comprennent des droits d'inscription sur l'année complète 2009 et aussi des subventions en augmentation, la part de l'Etat y restant prépondérante.

Les revenus de placement baissent par contre quant à eux du fait du faible niveau de la rémunération, s'agissant de placements sans risques.

M. RICHARD demande confirmation de l'affirmation politique de la région Aquitaine qui s'est dite, pendant la campagne électorale, meilleure pourvoyeuse de fonds de l'enseignement supérieur en France.

La capacité d'autofinancement révèle par contre des possibilités d'investissement pour Bordeaux 3 qui ne sont pas à hauteur.

Le fonds de roulement, malgré le déficit de fonctionnement, est cependant de 15 millions d'euros au 31 décembre 2009, ce qui représente des réserves très importantes.

Une part de ces réserves a été d'ores et déjà réinjectée dans le budget 2010, ce qui est une pratique à corriger, s'agissant de reports quand le taux d'exécution des dépenses est seulement de 63 %.

M. RICHARD questionne l'agent comptable sur l'obligation de disposer de trésorerie.

Mme MUTI affirme que la réserve prudentielle est fixée à 60 jours pour les non RCE et 30 jours pour les établissements RCE.

La réserve de notre établissement représente 290 jours.

La directrice des affaires financières confirme l'obligation d'une trésorerie. C'est un motif valable de refus de payer pour l'agent comptable, sans possibilité de réquisition.

Le vice-président du CA annonce qu'une réflexion devra être menée pour utiliser au mieux une part raisonnable de ces réserves pour réaliser des investissements durables.

M. GIRON demande si la prochaine réorganisation des UFR permettra une remise en ordre des pratiques.

Le vice-président du CA a rappelé lors de l'élaboration du budget 2010 les règles légales de la pratique des reports aux composantes, mais l'abandon des pratiques antérieures demande du temps.

Monsieur le Président met en lien les délais d'exécution du plan Campus et la nécessité d'avancer les travaux indispensables à la sécurité et la qualité environnementale des bâtiments en mobilisant nos réserves financières.

M. GIRON demande des précisions sur le budget du Plan Réussite en Licence.

Monsieur le Président indique que la troisième année du financement PRL a été inscrite en 2010 de façon fléchée dans la notification de la dotation de l'établissement. Les fonds Licence devraient ensuite être intégrés à la dotation de l'établissement, dans la logique de la globalisation des crédits et la limitation des fléchages.

M. PEBARTHE rappelle quant à lui l'inadéquation du financement PRL basé sur le recours aux heures complémentaires qui conduit à creuser le déficit réel en postes et ne permet donc pas de résoudre les difficultés liées à l'accueil et à la vie des étudiants.

Monsieur le Président indique cependant que dès la rentrée 2009, certains crédits ont été dirigés vers des actions hors enseignement, des actions pérennes liées à l'insertion par exemple. Le comité de visite du ministère qui s'est intéressé en février dernier à la mise en œuvre PRL a reconnu la relativité des résultats de l'alourdissement des horaires étudiants, qui ne porte pas ses fruits.

Le vice-président du CEVU précise que le comité a d'ailleurs apprécié le langage de vérité de l'exposé fait par Bordeaux 3.

M. LOQUAY se félicite de la volonté de relancer l'investissement et surtout l'investissement productif visant à développer les économies d'énergie, la qualité des enseignements et l'attractivité des formations.

Monsieur le Président remercie la Directrice des Affaires Financières et l'Agent Comptable pour la qualité de leur travail et de leur présentation.

Le compte financier est adopté à l'unanimité moins trois abstentions.

L'affectation du résultat est également adoptée à l'unanimité moins trois abstentions.

III - PRESENTATION DE LA DBM n°1

La directrice des affaires financières précise que cette décision budgétaire modificative est essentiellement technique. Elle vise à neutraliser l'impact des charges constatées d'avance, prendre en compte des dépenses d'investissement non prévues dans le budget primitif, régulariser des changements de masse et valider des reports pluriannuels.

Par ailleurs il s'agit de réinjecter des crédits PRL et rectifier les données relatives à la subvention d'état.

Elle fait remarquer aux conseillers que les charges constatées d'avance (c'est-à-dire payées en 2009 mais imputables en 2010) doivent être restituées sur le budget 2010 aux services concernés comme la direction du système d'information ou le service commun de documentation (ex : paiement d'un abonnement septembre 2009-août 2010).

Les engagements non soldés (commandes 2009 non livrées ou engagements massifs dans les derniers mois de l'exécution budgétaire 2009) donnent lieu quant à eux à un prélèvement des fonds correspondants, afin que la dépense en fonctionnement puisse se réaliser en 2010.

La responsable des affaires financières souligne que, s'agissant de dépenses de fonctionnement, la pratique sera dans l'avenir soumise à l'accord du Recteur, comme le veulent les règles applicables aux responsabilités et compétences élargies. Or les commandes de fin d'année du SCD par exemple peuvent constituer de très importants volumes financiers.

La subvention de l'Etat doit être en outre corrigée lors de cette DBM. L'Etat a augmenté les allocations contrats doctoraux et le plan de relance « sécurité » par rapport à nos estimations, mais la dotation globalisée 2010 est inférieure de 157 325 euros aux projections, différence qui pèsera à hauteur de 149 325 € sur les montants prévisionnels prévus pour le PRL, dans la mesure où ce sont les seuls crédits non répartis.

Le vice-président du CA se félicite, de ce point de vue, de la prudence de nos prévisions de recette, malgré l'annonce ministérielle de l'essor des crédits PRL.

Le Secrétaire général explique que le ministère a mis en place pour la première fois le nouveau système d'allocation des moyens lié essentiellement au nombre d'étudiants présents aux examens et le nombre d'enseignants-chercheurs produisant.

Monsieur le Président précise que sur 530 enseignants-chercheurs, près de 100 ne sont pas considérés comme produisant selon les critères AERES basés sur les anciennes évaluations du quadriennal en cours.

M. PEBARTHE insiste sur l'information, livrée par l'Administration, que les évaluations internes faites au service de la Recherche sous l'autorité du vice-président du Conseil Scientifique donnent des résultats différents. Il oppose au décompte AERES qu'aucune évaluation individuelle n'a été mise en place. A cette occasion, il attire l'attention sur la pratique existante de certains laboratoires de faire état d'un résultat commun pour les publications. Cette forme possible de résistance permet de son point de vue d'échapper à des critères trop restrictifs.

M. GIRON demande le détail des taux de présence aux examens. Il note que cet élément sera le nouvel enjeu de l'université : quel sera l'avenir des filières à fort nombre de « décrocheurs » ? Ce mode de calcul demandera forcément une adaptation aux exigences de ce critère de présence aux examens.

Monsieur le Président précise que la définition retenue de la présence aux examens est relativement large puisque liée à l'obtention d'une note.

Mme DESCHARD estime que ce nouveau moyen de calcul est assez pervers.

M. PEBARTHE relie cet enjeu à la formule année spéciale « Métiers de l'enseignement » pour les Masters : quel sera le statut des inscrits et comment comptabiliser leur présence aux examens ?

Monsieur le Président précise que l'étudiant sera pris en compte en M1.

Au-delà de ce critère étudiant, Monsieur le Président fait part d'un ensemble d'indicateurs éventuellement pondérés, pris en compte par le calcul de dotation du ministère, qui pourra être communiqué aux conseillers.

Monsieur le Secrétaire général met en garde contre les interprétations, parfois impossibles des critères de calcul des moyens alloués à l'établissement.

Monsieur le Président annonce par ailleurs la révision du déficit en emplois de Bordeaux 3 pour 2010, dont le calcul est passé d'une année sur l'autre de plus de 40 à 11 postes.

La directrice des affaires financières informe que tous les opérateurs de l'Etat sont soumis cette année à une mise en réserve de plus de 100 000 euros, qui pourront ne pas donner lieu à constatation de recette s'il y a un gel de crédit à venir.

Elle chiffre le report de crédits pluriannuels pour la recherche ou en immobilier (diagnostic sécurité) à presque 99 500 euros, qui viennent compléter les reports prévus au budget primitif.

Parallèlement, une participation au financement de nouveaux projets, notamment liés à la numérisation documentaire du CADIST, génère un prélèvement sur fonds de roulement pour un montant de plus de 47 000 euros.

De nouveaux projets financés par des subventions extérieures sont présentés.

La synthèse des modifications s'élève à 1 668 134,31 euros en dépenses et 799 432,79 euros en recettes.

La DBM est adoptée à l'unanimité sauf trois votes contre.

Les étudiants expliquent leur opposition par la baisse de dotation et la contestation du critère « présence aux examens ».

IV - MODIFICATION DES STATUTS DE L UNIVERSITE

La demande de modification concerne l'appellation actuellement retenue dans les statuts pour l'UFR Langues actuellement dénommée Langues et Civilisations.

Cent quatre collègues ont répondu à une consultation au sein de l'UFR, proposant le choix entre deux options proposées (Langues et civilisations / Langues et cultures), dont les résultats sont très proches.

La commission des statuts, quant à elle, suggère de maintenir l'appellation actuelle afin de tenir compte des appellations des licences et masters de langues (option Langues et civilisations) et afin d'éviter la confusion que pourrait entraîner l'appellation Langues et Cultures par rapport au projet Maison Internationale des Langues et Cultures.

M. RICHARD regrette que la consultation n'ait pas bien relayé le cadrage de ces deux seules propositions d'appellation, ce qui a pu brouiller les résultats – en laissant prendre en considération un choix ouvert de libellé. Il rapporte que les débats ont été nourris au sein des UFR actuelles, au terme desquels l'appellation « culture » l'a finalement emporté. Il trouverait dommageable que l'on retienne la position de la commission des statuts, ou alors il faudrait également uniformiser toutes les appellations de structures aux titres des diplômes. Enfin, M. RICHARD indique qu'à titre individuel, il prône l'appellation Langues et cultures, comme la communauté concernée l'a retenu majoritairement.

Mme RIGAL-CELLARD a la position inverse, et reçoit favorablement l'intérêt de cohérence avec les diplômes, en ajoutant l'intérêt de la visibilité.

Elle précise que pour un historien, le terme « civilisation » couvre un champ plus ample que le terme de culture.

M. PORTINE s'étonne de cette crainte de confusion avec la MILC et s'interroge sur le fait de savoir s'il ne faudrait pas également éviter d'employer le terme Langues ?

Il explique que n'est pas un problème de « centration prototypique de la valeur sémantique du terme. »

Le vote portant sur la proposition de la commission Langues et civilisations, recueille 13 abstentions, 6 votes contre, 7 votes pour.

Devant l'importance des débats qui ont suivi l'adoption des statuts de l'université par le CA du 12 février, la faiblesse des voix qui se sont exprimées pour l'appellation actuelle ne permet pas de considérer comme tranchée, statutairement parlant, cette question. Le vote ne remplit pas les conditions statutaires fixées pour l'examen des questions relatives aux statuts de l'université.

D'un point de vue réglementaire, Mme MUTI rappelle, dans le cadre du contrôle de légalité des actes du Recteur chancelier des universités, la remarque formulée sur l'imprécision rédactionnelle concernant la désignation des personnalités extérieures dans nos statuts. La modification suivante est proposée au vote en séance : « leur mandat s'achève en même temps que celui du Président qui les a proposés ».

Cette modification de formulation est acquise à l'unanimité, mises à part deux abstentions.

V - QUESTIONS DIVERSES

a) La convention Euskadi-Navarre est présentée comme un accord cadre de coopération qui reprend un certain nombre de conventions et propose l'adoption d'une annexe financière qui doit être accordée par le CA.

Les deux documents sont adoptés par le Conseil d'Administration à l'unanimité moins une abstention.

b) L'adhésion à l'Université Ouverte des Humanités est défendue par M. PORTINE qui en décrit le projet. Il explique qu'à la différence de la formation à distance française, qui la relie au présentiel, le concept anglo-saxon présente des universités entièrement à distance, dites open university. L'UOH, qui se rapproche de ce modèle, est située à Strasbourg. Bordeaux 1 et 2 en sont déjà adhérents.

M. PORTINE souhaite proposer un cours XML de L2, grâce à la mise en place d'une équipe qui travaillera en trois phases à la livraison du cours prévu en avril 2011. Il s'agit de fournir un « package transversal » Bordeaux 3 à l'UOH.

Le budget compte sur un financement de la part de l'UOH de 6 000 euros. Le complément à verser pour Bordeaux 3 correspond presque entièrement aux apports des enseignants-chercheurs mobilisés. Le financement net sera limité à environ 1 000 euros.

Le vote en CA concerne l'adhésion à l'OUH, pour un montant de 2 500 euros.

Monsieur le Président s'inquiète de la concurrence avec la FAD Bordeaux 3.

Pour M. PORTINE, elle serait réelle si les sciences du langage étaient concernées d'une part, et que l'UOH délivre des diplômes, d'autre part, ce qui n'est absolument pas le cas. Il estime que, les universités numériques partant du postulat que les ENT rempliront mieux leur rôle que les campus, l'université doit démontrer une existence sociale à l'extérieur et sur des plans variés (expositions, radios).

M. GIRON souhaite également développer toutes les initiatives pour valoriser Bordeaux 3, mais s'interroge sur la pertinence de l'UOH. Il dénonce par contre les carences des publications de cours sur le bureau virtuel. Y aurait-il alors possibilité de mutualiser ce projet afin de le penser d'abord ou aussi pour les étudiants de Bordeaux 3 ?

M. PORTINE indique que l'UOH est consultable en ligne par chacun.

M. PEBARTHE quant à lui demande une réflexion collective, qui doit mener au-delà de la question de l'UOH, sur la conception même de ce qu'est notre enseignement à distance. Pour l'UOH, comme pour beaucoup de systèmes visant à terme une clientèle, les conditions de mise en route peuvent être attractives. Il n'en reste pas moins que le devenir semble

insaisissable. Le problème, de son point de vue, n'est pas la concurrence avec la FAD mais avec nous-mêmes : y a-t-il encore une utilité à l'enseignement que nous proposons ?

Tout en reconnaissant le caractère intéressant du projet, il se demande si nous ne pouvons pas développer ce type de service sur le site de Bordeaux 3 ?.

Mlle MICHEL exprime l'idée que, comme un manuel, le numérique est un outil qui ne remet pas en cause le cours en lui-même. Par ailleurs, elle s'interroge sur ce besoin d'exister à l'extérieur alors qu'il reste tellement de choses à remettre en cause à Bordeaux 3.

M. PORTINE estime que le numérique ne peut pas remplacer l'enseignement en présentiel, car il ne convient pas aux structures de l'apprentissage. Par contre, il est vrai qu'aucune institution ne peut se replier totalement.

M. RICHARD s'étonne d'autant de préventions exprimées par ses collègues.

M. FRANCE rapporte avoir examiné le portail de l'OUH. Il estime qu'en accordant cette adhésion, il faut s'assurer d'une information large auprès de l'ensemble des collègues de Bordeaux 3 pour qu'ils se saisissent des possibilités de ce partenariat.

M. LE GARROY n'a jamais vu de fournisseurs de bases de données gratuites n'évoluant pas vers un service payant à terme, ce qui pose problème.

Le VP CEVU soutient pour sa part fermement le projet, en énonçant trois affirmations. En réponse à M. PEBARTHE, il souhaite nuancer les prises de position : il ne s'agit pas de faire comme les autres ou systématiquement contre. En deuxième lieu, il faut renouveler nos pratiques pédagogiques actuelles et toutes les expérimentations sont bonnes à prendre. Enfin, il ne faut pas opposer de façon simpliste le distantiel et le présentiel.

Le projet est adopté avec 18 voix pour, 4 voix contre et 5 abstentions.

c) Les modalités de prise en charge des frais de restauration, telles qu'elles ont été corrigées en janvier dernier dans le sens du dépassement du forfait de 15,25 euros ne sont pas conformes à la réglementation. En effet, ce type de délibération, plus favorable que ce que prévoient les textes, doit être limitée dans le temps. Une nouvelle version précise donc, compte-tenu des remarques du contrôle réglementaire, l'exigence de justificatif et le caractère limité de la mesure à l'exercice du mandat du présent conseil.

La modification de la délibération est acceptée avec 1 voix contre et 26 voix pour.

d) *Une nouvelle délibération autorisant la cession gratuite aux personnels d'appareils prêts à la réforme est adoptée à l'unanimité.*

e) Une troisième délibération propose la modification des règles d'amortissement des matériels informatiques pour les adapter aux phases de remplacement, soit une période de 4 ans pour les portables et de 5 ans pour les ordinateurs de bureau. Il est en outre proposé d'immobiliser tout appareil informatique même si son coût est inférieur à 800 euros.

Ces mesures sont adoptées à l'unanimité.

f) L'agent comptable présente des propositions d'admission en non-valeur, dans la mesure où la mise en œuvre de l'ensemble des procédures possibles n'a pas permis d'aboutir au règlement de la dette, malgré les coûts de procédure engagés. Il est proposé de renoncer à ces montants qui ne pourront être recouverts, pour un montant de 9 335,34 euros.

L'admission en non-valeur est accordée à l'unanimité.

g) Jurisup, association des services juridiques des universités, est gérée au niveau de l'encaissement des cotisations par l'université Bordeaux 3. Jurisup demande l'adoption d'une cotisation portée à 300 euros.

M. JOLY demande le service rendu par l'association.

Le Secrétaire général indique que M. BATAILLE, lui-même, la Secrétaire générale adjointe peuvent être amenés à consulter le réseau Jurisup sur toute question professionnelle.

La cotisation 2010 est adoptée à l'unanimité moins 1 abstention.

▪ M. GIRON souhaite, en fin de séance, faire une déclaration sur les élections étudiantes. Il dénonce une baisse de participation, liée, d'après lui, à un retard de mise en route opérationnelle de la campagne, son caractère peu innovant et peu visible. Il demande que soit établi un bilan et qu'une réflexion soit menée, d'autant que le taux de participation fait partie des indicateurs du contrat quadriennal.

Monsieur le Président estime que l'on s'est donné les moyens de réussir, par contre, il s'étonne de la faiblesse du nombre d'étudiants présents sur le campus.

M. DUVERGER étend ce constat à toutes les universités françaises. Sa propre participation à la commission électorale de Bordeaux 3 l'a satisfaite. La crise et le salariat étudiant expliquent, de son point de vue, la désertion des campus.

M. PEBARTHE estime que les bons chiffres des élections précédentes s'expliquaient alors par le caractère général des renouvellements des élus. Il affirme en outre que la communication ne crée pas l'opinion, ce qui se perd, c'est la confiance dans la collégialité, la compréhension des structures de l'université, l'importance du mandat représentatif.

M. GIRON insiste sur le fait qu'on ne peut pas dire qu'on a bien fait les choses parce qu'on a fait beaucoup. Il faut donc réfléchir au dispositif d'information en lui-même.

Pour M PORTINE, nous manquons d'un sentiment de communauté, surtout dans un contexte de désespoir national.

Le vice-président du CEVU s'avoue déçu par les résultats, la communication peut être améliorée, le choix de la période aussi. Dans tous les cas les causes sont sans doute profondes : les étudiants estiment qu'ils ne sont en position d'influer sur les décisions de l'université.

Monsieur le Président clôt la séance à 12 H 55.

Le Président,

Patrice BRUN

